

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 3 mars 2014** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre l'assemblée.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

041-03-2014

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

6.3 route Thibault/Débroussaillage/Éloi Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Prière et ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbal du 3 février 2014
 - 3.1 Acceptation
4. Administration générale
 - 4.1 Édifice municipal/Loyer/Cercle des Fermières
 - 4.2 Édifice municipal/Loyer/2^e étage
 - 4.3 Taxation 2014/Fonds réservés-Recyc-Québec/Excédent fonctionnement non-affecté
5. Service incendie
 - 5.1 Liste des pompiers volontaires/Adoption
 - 5.2 Habit de pompier/Achat
6. Réseau routier
 - 6.1 Ouverture/Route Harrower à partir du 5^e Rang Est
 - 6.2 Permission de voirie et dépôt de garantie
7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées
 - 7.1 Formation/Cegep St-Laurent/Préposé à l'aqueduc/Certification
 - 7.2 Arrakis Consultants inc./Essai de verticalité/Acceptation

8. Hygiène du milieu
 - 8.1 MRC de L'Islet/Entente en matière d'inspection/Retrait
 - 8.2 Nomination/inspecteur en environnement/Intérim
 - 8.3 Collecte des boues de fosses septiques/Modification règlement 354-2008/Avis de présentation
9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1 Règlements zonage #238/Modification/Zones A, Ra et Mi/Second projet de règlement 390-2014
 - 9.2 Règlement 390-2014/Modification règlement de zonage #238/Avis de présentation
 - 9.3 Municipalité St-Aubert/chemin Lessard Est/Taxation
10. Snow Fête-2014/Bilan
11. Subvention & cotisation & appui
 - 11.1 Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 - 11.1.1 Transport du midi/Contribution 2013-2014
 - 11.1.2 Transport scolaire/Zones à risque-2013-2014/Facture
 - 11.2 Soccer de L'Islet/Saison 2014
 - 11.3 La cuisine des collines-Les gourmands du contrefort
12. Varia
13. Correspondance/Questionnements/14 citoyens
14. Comptes payés et à payer
 - 14.1 Acceptation
15. Période de questions
16. Levée de la séance

3. Procès-verbal du 3 février 2014

3.1 Acceptation

042-03-2014

Procès-verbal/3 février 2014/Acceptation

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 3 février 2014 soit accepté.

4. Administration générale

4.1 Édifice municipal/Loyer/Cercle des Fermières

043-03-2014

Édifice municipal/Loyer/Cercle des Fermières-2014-2015.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

QU'il n'y aura aucune augmentation du coût du loyer du Cercle des Fermières pour l'année 2014-2015, le montant de location demeure à 100\$ par mois sans les taxes.

4.2 Édifice municipal/Loyer/2e étage

044-03-2014

Édifice municipal/Loyer 2^e étage/2014-2015.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger

Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant Nelson Cloutier qui ne prend pas part à cette décision : -

QU' à partir du 1^{er} juillet 2014, une hausse de 1% (*selon l'indice des prix des logements-Statistiques Canada pour la région de Québec*) représentant une somme de 3.93\$ soit ajoutée au montant du loyer à payer de 393\$ ce qui totalise un montant arrondi de 397\$ par mois.

4.3 Taxation 2014/Fonds réservés-Recyc-Québec/Excédent fonctionnement non-affecté

045-03-2014

Taxation 2014/Fonds réservés-Recyc-Québec/Excédent fonctionnement non-affecté.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

DE puiser à même le fonds réservé-Recyc-Québec une somme de 13 853\$ pour pallier à l'augmentation de la cueillette des matières résiduelles et recyclables en lien avec le nouveau contrat qui sera octroyé dans les prochains mois.

DE puiser à même l'excédent de fonctionnement non-affecté une somme de 30 000\$ pour ainsi minimiser l'augmentation du taux de la taxe générale de 2014.

5. Service incendie

5.1 Liste des pompiers volontaires/Adoption

046-03-2014

Caserne 45/Pompiers volontaires-2014/Liste

CONSIDÉRANT la liste des pompiers volontaires suivante :

Marco Blanchet, dir. incendie	Daniel Coulombe
Ronald Fournier, capitaine	Guillaume Chrétien-Pelletier
Claude Dubé	Kevin Marcoux
Patrick Dubé	Jérôme Chrétien-Pelletier
Nicolas Lamontagne	Samuel Carrier-Thibault
Richard Fournier	Yvan Corriveau
Dany Boucher	

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des pompiers volontaires de la Caserne 45 de Saint-Cyrille-de-Lessard.

5.2 Habit de pompier/Achat

047-03-2014

Habit de pompier(Bunker)/Achat

CONSIDÉRANT QUE, de par la résolution #027-02-2014, Monsieur Yvan Corriveau a été admis dans la brigade de pompiers volontaires de St-Cyrille;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

DE procéder à l'achat de tout l'équipement nécessaire pour exercer ses fonctions en toute sécurité.

6. Réseau routier

6.1 Ouverture/Route Harrower à partir du 5e Rang Est

048-03-2014

Ouverture/Route Harrower à partir du 5e Rang Est-2014.

CONSIDÉRANT QUE, de par la résolution numéro **045-03-2009**, la municipalité a accordé un montant maximum de 300\$ pour l'ouverture d'une portion de la route Harrower aux propriétaires utilisateurs de cette route;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'exécuter le déneigement de cette portion de route aux conditions adoptées à la résolution 045-03-2009.

D'aviser Alain Fortin, entrepreneur que l'ouverture se fasse lorsque la température le permettra.

6.2 Permission de voirie et dépôt de garantie

049-03-2014

MTQ/Permission de voirie et dépôt de garantie-2014.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard doit aviser le Ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au ministère;

CONSIDÉRANT QUE le ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder;

CONSIDÉRANT QU'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au Ministère des Transports une résolution qui serait valide pour l'année;

Il est proposé par: Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par: Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu: -

QUE le conseil municipal autorise le maire, la secrétaire-trésorière ainsi que le contremaître à signer, pour et au nom de la municipalité, toute permission de voirie avec le Ministère des Transports du Québec pour l'année 2014.

QUE le conseil municipal s'engage à respecter les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état.

QUE, dans le cas de travaux urgents et imprévus, la Municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.

QUE la Municipalité demande à Transport Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

6.3 route Thibault/Débroussaillage/Éloi Bernier

050-03-2014

route Thibault/Débroussaillage/Éloi Bernier.

CONSIDÉRANT l'offre de service gratuite de Monsieur Éloi Bernier pour exécuter des travaux afin de débroussailler à certains endroits en bordure de la route Thibault;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et résolu à l'unanimité : -

D'accepter l'offre de M. Bernier.

QUE la municipalité demande la permission aux propriétaires touchés par les travaux de pouvoir disposer des branches coupées sur leur propriété.

QUE la débroussailleuse et l'essence seront fournies par la municipalité.

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées

7.1 Formation/Cegep St-Laurent/Préposé à l'aqueduc/Certification

051-03-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Formation/Cegep St-Laurent/Préposé à l'aqueduc/Certification.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura un réseau d'aqueduc dans le cadre du projet d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une formation intitulée « Préposé à l'aqueduc » donnée exceptionnellement à St-Jean-Port-Joli par le Cegep St-Laurent dans le but d'obtenir une certification en cas de bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cette certification est nécessaire lorsqu'il y a un bris d'aqueduc pour en permettre la réparation;

CONSIDÉRANT QUE cette certification est permanente;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE Monsieur Marco Blanchet, employé de voirie de la municipalité suive cette formation.

QUE les frais de cette formation se situeront aux alentours de 1 300 \$ à 1 500 \$ tout dépendamment du nombre de candidats inscrits.

QU'une somme de 110\$ sera déboursée à Emploi-Québec pour l'inscription de M. Blanchet.

7.2 Arrakis Consultants inc./Essai de verticalité/Acceptation

052-03-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ Arrakis Consultants inc./Essai de verticalité/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter l'offre de services professionnels d'Arrakis Consultants inc. au montant de 5 018.50\$ sans taxes pour la réalisation d'un essai de verticalité sur le puits d'alimentation en eau potable pour ainsi prévenir d'éventuels problèmes d'installations des équipements de pompage.

8. Hygiène du milieu

8.1 MRC de L'Islet/Entente en matière d'inspection/Retrait

053-03-2014

MRC de L'Islet/Entente en matière d'inspection en environnement/Retrait.

CONSIDÉRANT QUE depuis 2011, la municipalité de Saint-Cyrille-de Lessard fait partie de l'entente intermunicipale en matière d'inspection régionale en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en environnement délégué à la municipalité pour appliquer la réglementation en environnement n'exerce plus ses fonctions au sein de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le personnel nécessaire pour combler ce poste;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu :-

QUE la municipalité informe la MRC de L'Islet qu'elle se retire de cette entente à compter de l'acceptation de son retrait à la séance de conseil des maires de la MRC de L'Islet du 10 mars 2014 si possible.

8.2 Nomination/inspecteur en environnement/Intérim

054-03-2014

Nomination/inspecteur en environnement/Intérim.

CONSIDÉRANT QUE depuis 2001, la municipalité est liée par une entente intermunicipale en matières d'inspection régionale en environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en environnement délégué à la municipalité pour appliquer la réglementation en environnement n'exerce plus ses fonctions au sein de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, de par sa résolution 053-03-2014, annonce son retrait de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le personnel nécessaire pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Marco Blanchet, employé de la municipalité, occupe déjà le poste d'inspecteur en environnement pour tout le périmètre urbain;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant Sonia Laurendeau, qui ne prend pas part à cette décision.

QUE Marco Blanchet occupe la fonction d'inspecteur en environnement par intérim pour la municipalité incluant le périmètre urbain jusqu'à l'obtention de la MRC de L'Islet une résolution mentionnant l'acceptation du retrait de la municipalité.

8.3 Collecte des boues de fosses septiques/Modification règlement 354-2008/Avis de présentation avec dispense de lecture

AVIS DE PRÉSENTATION

Monsieur le conseiller, Pierre Dorval, donne un avis de présentation que lui ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement (391-2014) modifiant le règlement **354-2008** régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences et bâtiments isolés.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de présentation.

Et j'ai signé

Pierre Dorval

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Règlements zonage #238/Modification/Zones A, Ra et Mi/Second projet de règlement 390-2014

055-03-2014

Règlements zonage #238/Modification/Zones A, Ra et Mi/Second projet de règlement 390-2014.

Il est proposé par madame Sonia Laurendeau, appuyé par monsieur Serge Guimond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage #238 afin d'ajouter des usages principaux, secondaires et temporaires aux zones A, Ra et Mi pour fin d'utilité publique.

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2014

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
#390-2014 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #238 AFIN
D'AJOUTER DES USAGES
PRINCIPAUX, SECONDAIRES ET
TEMPORAIRES AUX ZONES A, Ra et Mi
POUR FIN D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 3^e jour de mars 2014, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée sont présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Madame	Sonia Laurendeau
Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Nelson Cloutier Roger Lapierre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, en 1990, une réglementation d'urbanisme dont un règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard prévoit la réalisation d'un réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard juge opportun de modifier son règlement de zonage #238 afin d'ajouter de usages principaux, secondaires et temporaires aux zones A, Ra et Mi pour fin d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone agricole (A), aux usages principaux, doit être ajouté :

- Infrastructure de traitement des eaux usées
- Infrastructure de traitement d'eau potable
- Station de pompage

CONSIDÉRANT QUE dans la zone agricole (A), aux usages secondaires, doit être ajouté :

- Conduite de trop-plein
- Exutoire pluvial

CONSIDÉRANT QUE dans la zone agricole (A), aux usages temporaires, doit être ajouté :

- Chemin de contournement

CONSIDÉRANT QUE dans les zones résidentielles-commerciales et de services (Mi), aux usages principaux, doit être ajouté :

- Chambre de reconduction de pression

CONSIDÉRANT QUE dans les zones résidentielles unifamiliales, bifamiliales et maisons mobiles (Ra) ainsi que résidentielles-commerciales et de services (Mi), aux usages secondaires, doit être ajouté :

- Exutoire pluvial

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de la municipalité de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été tenue le 18 février 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation a également été donné le 3 mars 2014;

IL EST, PAR CONSÉQUENT :

PROPOSÉ PAR : Madame Sonia Laurendeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Serge Guimond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

D'adopter le règlement 390-2014 modifiant le règlement de zonage #238 aux fins précitées, le tout comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent premier projet de règlement.

ARTICLE 2 TITRE

Le second projet de règlement porte le titre de « *Second projet de règlement #390-2014 modifiant le règlement de zonage #238 afin d'ajouter des usages principaux et secondaires aux zones A, Ra et Mi pour fin d'utilité publique* ».

ARTICLE 3 MODIFICATIONS

À l'article 6.7.2.1 intitulé « Usages principaux » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

- i) Infrastructure de traitement des eaux usées
- j) Infrastructure de traitement d'eau potable
- k) Station de pompage

À l'article 6.7.2.2 intitulé « Usages secondaires » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

- l) Conduite de trop-plein
- m) Exutoire pluvial

À l'article 6.7.2.3 intitulé « Usages temporaires » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

- b) Chemin de contournement

À l'article 6.1.1.2.1 intitulé « Usages principaux » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

- d) Chambre de reconduction de pression

e) Station de pompage d'eaux usées

À l'article 6.1.1.2.2 intitulé « Usages secondaires » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

m) Exutoire pluvial

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à St-Cyrille-de-Lessard, le 3 mars 2014.

9.2 Règlement 390-2014/Modification règlement de zonage #238/Avis de présentation

AVIS DE PRÉSENTATION

Monsieur le conseiller, Serge Guimond, donne un avis de présentation que lui ou un autre membre du conseil à sa place présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement 390-2014 modifiant le règlement de zonage #238 afin d'ajouter des usages principaux, secondaires et temporaires aux zones A, Ra et Mi pour fin d'utilité publique.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de présentation.

Et j'ai signé:

Serge Guimond

9.3 Municipalité St-Aubert/chemin Lessard Est/Taxation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. Snow Fête-2014/Bilan

056-03-2014

Snow Fête-2014/Bilan

CONSIDÉRANT QUE l'activité du Snow Fête 2014 a généré des revenus de 19 049.30\$ et des dépenses de 13 023.72\$ représentant un bénéfice net de 6 025.58\$;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution #231-12-2013, s'il se dégageait des revenus, ces derniers étaient redistribués entre les organismes participants à l'organisation du Snow Fête-2014;

CONSIDÉRANT QUE 8 organismes de la municipalité ce sont impliqués pour la réussite de cette activité soit :

Cercle des Fermières
Comité de Survie
Bibliothèque
Fabrique de St-Cyrille
OTJ de St-Cyrille

Caserne 45-pompiers volontaires
Comité des parents bénévoles
« École St-Cyrille »
Journal Le Cyri-Lien

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu : -

DE distribuer une somme de 753\$ à chaque organisme.

11. Subvention & cotisation & appui

11.1 Commission scolaire de la Côte-du-Sud

11.1.1 Transport du midi/Contribution 2013-2014

057-03-2014

Commission scolaire de la Côte-du-Sud/ Transport du midi/Contribution 2013-2014.

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 2 500 \$ a été consentie par la Municipalité pour diminuer les frais exigés aux parents pour le transport scolaire du midi pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Dianne Robitaille, directrice de l'École Aubert-de-Gaspé et de Saint-Cyrille-de-Lessard à savoir si la Municipalité a l'intention de maintenir cette mesure pour 2014-2015;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger

Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant Serge Guimond administrateur d'Autobus Gabriel Guimond & Fils inc. qui ne prend pas part à cette décision.

QUE la même aide financière soit versée pour le transport scolaire du midi pour l'année scolaire 2014-2015.

QUE le versement de cette subvention se fera vers la fin du mois d'août 2014.

11.1.2 Transport scolaire/Zones à risque-2013-2014/Facture

058-03-2014

Commission scolaire de la Côte-du-Sud/ Zones à risque-2013-2014/Facture.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 089-05-2008, la municipalité paie à 100 % les frais en regard de l'utilisation des places dans le transport scolaire à condition que l'enfant soit inscrit au transport scolaire du midi;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant Serge Guimond administrateur d'Autobus Gabriel Guimond & Fils inc. qui ne prend pas part à cette décision.

D'accepter la facture au montant de 896.81\$ taxes incluses pour le transport scolaire matin et soir 2013-2014 pour les zones à risque.

11.2 Soccer de L'Islet/Saison 2014

059-03-2014

Soccer de L'Islet/Saison 2014.

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 50 \$ par enfant aux parents pour l'inscription de leurs enfants au Soccer de L'Islet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'accorder une aide financière de 12 \$ par enfant inscrit au Soccer de L'Islet pour baisser à 38 \$ le coût d'inscription de chacun d'eux.

QUE cette aide financière est offerte aux enfants de moins de 18 ans à la date de l'inscription.

De demander à cet organisme de fournir la liste des enfants de Saint-Cyrille-de-Lessard inscrits au Soccer de L'Islet pour la saison 2014.

11.3 La cuisine des collines-Les gourmands du contrefort

060-03-2014

La cuisine des collines-Les gourmands du contrefort.

CONSIDÉRANT le projet de M. Serge-André Jones d'organiser une activité sociale s'adressant à la population de St-Cyrille qui se déroulera les vendredis midi du 14 mars, 11 avril et 2 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de partage consiste en un dîner pizza;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sollicitée pour financer cet évènement;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'acquiescer à la demande en fournissant gratuitement la salle de l'Édifice municipal pour la préparation des pizzas la veille, soit le jeudi, s'il y a lieu et pour recevoir les invités la journée du vendredi.

12. Varia.

Aucun point n'est ajouté.

13. Correspondance/Questionnements/14 citoyens

Le 25 février 2014, par la poste, une correspondance a été reçue à la municipalité comprenant des questions en rapport entre autres au service incendie en lien avec l'incendie d'une résidence survenue en février, le stationnement, les permis de construction et les PME en zones résidentielles.

La lecture de cette lettre a été faite par madame la secrétaire-trésorière et les réponses ont été données par les membres du conseil ainsi que par certains membres de la brigade des pompiers volontaires de St-Cyrille.

Cette lettre fait partie intégrante de ce procès-verbal et sera déposée en pièce jointe.

14. Comptes payés et à payer.

14.1 Acceptation

061-02-2014

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 3 mars 2014 au montant total de 88 513.39\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

15. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

16. Levée de la séance.

062-03-2014

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Serge Guimond que la séance soit levée. Il est 21h35.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière



QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD M.R.C. DE L'ISLET

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2014

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #390-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #238 AFIN D'AJOUTER DES USAGES PRINCIPAUX, SECONDAIRES ET TEMPORAIRES AUX ZONES A, Ra et Mi POUR FIN D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, suite à l'adoption du second projet modifiant le règlement de zonage # 238 afin d'ajouter des usages principaux, secondaires et temporaires aux zones A, Ra et Mi pour fin d'utilité publique.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de la séance publique de consultation tenue le 18 février 2014, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement #238 lors de sa séance du 3 mars 2014;
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les Municipalités, lesquelles sont :
 - Une demande relative aux dispositions ayant pour objet d'ajouter :

dans la zone agricole (A), aux usages principaux, doit être ajouté :

- Infrastructure de traitement des eaux usées
- Infrastructure de traitement d'eau potable
- Station de pompage

dans la zone agricole (A), aux usages secondaires, doit être ajouté :

- Conduite de trop-plein
- Exutoire pluvial

dans la zone agricole (A), aux usages temporaires, doit être ajouté :

- Chemin de contournement

dans les zones résidentielles-commerciales et de services (Mi), aux usages principaux, doit être ajouté :

- Chambre de reconduction de pression

dans les zones résidentielles unifamiliales, bifamiliales et maisons mobiles (Ra) ainsi que résidentielles-commerciales et de services (Mi), aux usages secondaires, doit être ajouté :

- Exutoire pluvial
- Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition

3. Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau de la Municipalité au 282, rue Principale, St-Cyrille-de-Lessard au plus tard à 12h00 le 13 mars 2014;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Est une personne intéressée, toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 3 mars 2014 :
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où provient une demande;

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 mars 2014, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, 282, rue Principale, St-Cyrille-de-Lessard au jour et aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
7. Les zones visées sont décrites approximativement comme suit

Les zones concernées sont : (délimité en bleu)

14 et 15 A, 6 Ra, 11Mi

Les zones contiguës sont : (délimité en jaune)

Ra, Mi, Rb, Ri, A, P, AF

**Voir croquis des zones concernées et contiguës.*

Donné à Saint-Cyrille-de-Lessard, ce 4^{ième} jour de mars 2014.

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Godbout, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Cyrille-de-Lessard certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé conformément à la loi le 4^{ième} jour du mois de mars 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 4^{ième} jour de mars 2014.

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière